

MODIFICATION DE L'ACTIVITE

Le dossier est constitué :

De l'imprimé M2 : en 2 exemplaires complétés et signés en original par le représentant légal ou son mandataire.

Préciser la **totalité des activités exercées** telles que vous voulez qu'elles apparaissent sur l'extrait du Registre du Commerce et des Sociétés, ainsi que l'activité la plus importante. Indiquer en observations les activités ajoutées et/ou supprimées.

Des pièces justificatives suivantes :

✓ **Justificatif en cas d'adjonction d'activité :**

❖ **Création** : aucune pièce demandée

❖ **Acquisition ou apport d'une branche d'activité :**

- copie de l'acte d'achat de la branche d'activité ou copie du traité d'apport
- copie du [journal d'annonces légales](#) ou attestation de parution avec la date de publication. Pour les SNC, copie du journal d'annonces légales obligatoire.

❖ **Prise en location-gérance d'une branche d'activité :**

- copie du contrat de location-gérance de la branche d'activité.
- copie du [journal d'annonces légales](#) ou attestation de parution avec la date de publication. Pour les SNC, copie du journal d'annonces légales obligatoire.

✓ **Si l'activité est réglementée** : copie du titre, diplôme, autorisation permettant d'exercer cette activité.

✓ Si adjonction ou modification d'une **activité ambulante**, fournir les pièces nécessaires à l'élaboration de la carte.

✓ **Si formalité effectuée par un intermédiaire** : [pouvoir](#) signé des deux parties.

Coût de la formalité

Frais Greffe : par chèque libellé à l'ordre du Greffe du Tribunal de Commerce de Grenoble.

Si la modification porte sur l'établissement principal :

❖ Par création : 192,01 €

Pour les sociétés unipersonnelles (EURL, SASU) dont l'associé unique personne physique assume personnellement la gérance ou la présidence : 76,01 €

- ❖ Par prise en location gérance : 180,77 €
- ❖ Par achat d'une branche d'activité ou apport : 67,86 €

Si la modification porte sur un établissement complémentaire :

- ❖ Création : 180,77 €
- ❖ Prise en location gérance : 180,77 €
- ❖ Achat d'une branche d'activité ou apport : 64,77 €

Si la modification porte sur un établissement secondaire :

- ❖ Création : 64,77 €
- ❖ Prise en location gérance : 64,77 €
- ❖ Achat d'une branche d'activité ou apport : 64,77 €

Redevance CFE : 70 € par chèque libellé à l'ordre de la CCI de Grenoble.

**SUIVRE TRES EXACTEMENT LE MODELE D'IMPRIME JOINT.
A DEFAUT DE NOMBREUX ORGANISMES VOUS RELANCERONT.**

Retrouvez toutes les infos sur : grenoble.cci.fr
Des outils pour booster votre business : boutique.grenoble.cci.fr/